

**Bureau syndical du
 15 février 2022**

DELIBERATION N° 2022-02-004
Demande de subvention pour la réalisation de 2 campagnes régionales et 2 mini-campagnes de communication, et d'un baromètre de l'opinion, en 2022

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt- deux, le quinze février, à dix heure trente, le bureau syndical convoqué le neuf février par le Président dans les conditions prévues par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 modifiée par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier Poli a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
25	19	19	

Présents :

GIANNI Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence et LACOMBE Xavier.

En visioconférence :

MICHELETTI Vincent, GIORDANI Jean- Pierre, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent et GRAZIANI Frederick.

Absents :

MARCHETTI Etienne, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, PELLEGGRI Leslie, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.

Certifié exécutoire,
 après transmission en Préfecture le 18/02/2022,
 et de la publication de l'acte le 18/02/2022



Pour le Président, par délégation,
 Le Directeur Général Adjoint
 Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20220215-2022-02-004-DE
 Date de télétransmission : 18/02/2022
 Date de réception préfecture : 18/02/2022

Monsieur le Président expose,

Sur le périmètre du SYVADEC, 234 316 t de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2021 dont 41 % ont été triés et envoyés vers les filières de recyclage.

La part du tri est en progression constante, en particulier le tri des emballages qui connaît une forte hausse depuis la mise en place des extensions de consigne de tri en 2018.

Ces résultats encourageants sont la preuve que les efforts de tous commencent à porter leurs fruits.

Néanmoins, les ratios de la Corse dans le domaine des déchets restent en-deçà des moyennes nationales. Il est donc impératif de poursuivre les efforts d'information et de mobilisation des citoyens pour ancrer le geste de tri dans les habitudes quotidiennes.

Le SYVADEC propose ainsi, dans le prolongement des années précédentes, de mener deux campagnes de communication de portée régionale pendant l'année 2022, afin de poursuivre le développement du tri. Celles-ci seront complétées par des mini-campagnes axées sur le tri des textiles et le tri à la recyclerie.

❖ Les sujets des campagnes régionales seront les suivants :

- le compostage : en lien avec le plan compostage, il s'agira de poursuivre la sensibilisation des citoyens autour du tri des biodéchets en les incitant à s'équiper en composteurs individuels ;
- le tri : le but sera de poursuivre la mobilisation des citoyens autour du tri du verre, du papier et des emballages pour améliorer les performances de tri.

Le concept du nudge et les visuels réalisés en 2021 seront conservés, les évaluations réalisées à l'issue des campagnes ayant montré leur bonne efficacité auprès du public.

Ces campagnes seront diffusées à grande échelle sur l'ensemble du territoire, en déployant différents outils : annonces presse et radio, digital, édition, affichage urbain, relations presse.

Les intercommunalités seront également sollicitées pour les relayer, notamment grâce au kit de communication prêt à l'emploi qui sera mis à leur disposition.

Un outil similaire est également envisagé pour les professionnels du tourisme.

❖ Les sujets des mini-campagnes seront les suivants :

- le tri des textiles : il s'agira d'améliorer la quantité de textiles triés en diffusant notamment les consignes de tri et en communiquant sur l'extension du réseau de bornes disponibles ;
- les consignes de tri en recyclerie : l'objectif sera de diffuser les consignes sur ce que l'on peut trier à la recyclerie et ce que deviennent les déchets qui y sont triés, et, en corollaire, de valoriser les services proposés, et d'inciter les habitants à fréquenter davantage les recycleries.

Ces campagnes seront diffusées sur l'ensemble du territoire, en déployant toutefois des outils plus restreints que pour les campagnes régionales : digital et selon les sujets, affichage urbain ou annonces radio et relations presse.

Par ailleurs, un baromètre intitulé « Les Corses et l'environnement » sera élaboré en 2022 puis mis à jour annuellement. Il s'appuiera sur un échantillon de 500 personnes. Il s'agira d'évaluer notamment la conscience environnementale des habitants de manière générale, leur comportement vis-à-vis du tri, de l'éco-consommation, leurs perceptions et attentes vis-à-vis du service public des déchets.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220215-2022-02-004-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022

Ces informations permettront d'ajuster les politiques publiques de prévention et de gestion des déchets. Pour l'ensemble des campagnes ainsi que le baromètre, le budget est estimé à 101 000 €. Le cofinancement attendu est de 70.700 € soit 70 %, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le solde restant à la charge du Syvadec.

Il est demandé aux membres du bureau d'autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, ou à défaut au meilleur taux de subvention, le reste de l'opération auquel s'ajoute la TVA étant financé sur fonds propres.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de Georges GIANNI, Président

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,

- Approuve le plan de financement proposé pour les campagnes et le baromètre d'opinion.

-Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que la TVA restant à la charge du Syvadec,

- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20220215-2022-02-004-DE
Date de télétransmission : 18/02/2022
Date de réception préfecture : 18/02/2022